

DE LA DISCRIMINATION SYNDICALE A LA DIFFAMATION : LA LIGNE ROUGE EST FRANCHIE !

**Le Comité Technique qui s'est déroulé le 6/02/2020 au SPIP du Haut-Rhin a été le théâtre de tensions et la manifestation d'un irrespect sans précédent envers les Organisations Syndicales.
C'est absolument INTOLERABLE !!!**

Nous devons étudier 3 projets de note de service, qui auraient dû reprendre les conclusions des groupes de travail qui se sont tenus en amont entre les membres du CT. Le Président du CT a décidé d'aller à l'encontre des points d'accord retenus avec les OS. Par conséquent, le SNEPAP et la CGT-IP ont débuté la séance avec une déclaration liminaire pour dénoncer, entre autres points, cette hypocrisie.

Certes, personne n'aime voir pointer ses manquements. Est-il pour autant opportun de réagir en invectivant les agents, en leur hurlant dessus, en les diffamant ? Est-il légitime de balayer tous les arguments portés par les OS d'un revers de la main, en prétendant se sentir attaqué personnellement ? Est-ce une manière digne et professionnelle de mener un débat ?

Accuser un représentant du personnel d'exercer des pressions sur ses collègues sont des propos inadmissibles se basant ni plus ni moins sur des mensonges !

Comment prétendre être dans le dialogue social quand on adopte une telle attitude ???

Le Comité Technique est censé être un espace dédié au dialogue entre l'Administration et les Organisations Syndicales. S'il est naturel que des divergences de points de vue apparaissent, il est en revanche inacceptable qu'une telle instance se transforme en foire d'empoigne, au cours de laquelle des accusations sont portées sans aucun fondement, quand bien même le Président décide finalement de tenir compte des propositions des OS.

**La CGT n'acceptera jamais d'être l'objet d'accusations mensongères!
Nous exigeons que ce comportement inadmissible et non professionnel cesse.
Des excuses seraient d'ailleurs pour le moins appropriées...**

Nous continuerons à porter les idées de nos collègues et de notre syndicat dans le cadre du mandat qui nous a été accordé. Nous ne nous en excuserons pas et nous persévérons à porter une discussion constructive, même si la Direction présume le contraire en raison de notre étiquette syndicale.

*A Colmar, le 7/02/2020
CGT SPIP 68*